

# Le Courrier du Canada.

## JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

SE VOUS J'ESPÈRE ET J'AIME.

### Sermon sur la Pologne:

Prononcé le 3 septembre 1865 dans l'église de la paroisse de Montréal par le révérend Père Jérôme Kalsiewicz, supérieur des prêtres de la Résurrection.

Miseremini, miseremini, saltem vos amici mei qui manus Domini tetigit me. (Ayez pitié de moi, ayez pitié de moi, mes amis, parce que la main de Dieu s'est appesantie sur moi).

Job, chap. xix.

Mes très chers frères en Jésus-Christ,

C'est en ces termes que le saint homme Job, cet homme de douleur, conjurait ses amis indiscrets et impitoyables qui voulaient le persuader qu'il était le plus coupable des hommes, puisqu'il était tellement éprouvé par son Dieu, c'est en ces mêmes termes que le peuple Polonais, ce Job des nations, s'adresse à vous en ce moment, mes frères, par la bouche de ses enfants, et vous dit : ayez pitié de moi, ayez pitié de moi, parce que la main de Dieu s'est appesantie sur moi.

La Pologne plus heureuse dans ses afflictions que le saint patriarcat, rencontre rarement ces faux zéloteurs qui lui imputent en crime la longueur de ses souffrances. En général notre cause est sympathique à tous les cœurs bien faits, malgré la différence d'opinion. Tantôt elle est chère comme la cause de la justice et du droit opprimés, tantôt comme la cause de la vraie civilisation et de la liberté en face de la force brutale et de la tyrannie. La cause de la Pologne représente tout cela et plus encore, mais comme je parle devant une assemblée de fidèles dans le temple du Seigneur, je n'en toucherais que le côté religieux, et je vous réciterai, mes frères, une page moins connue du martyrologe général, le martyrologe de l'église de Pologne depuis cent ans.

Dans les premiers siècles de l'Eglise, il arrivait parfois qu'un catholique de l'Orient, fuyant la persécution dans son pays, se réfugiait dans quelque contrée de l'empire romain, et là accueilli avec charité par ses coreligionnaires, introduit dans leur assemblée, il racontait d'une voix émue, avec un accent étranger, les souffrances de ses compatriotes; peuple de Ville-Marie, voilà ce que vient faire au milieu de vous un enfant de Marie la Reine de la Pologne, j'espère que mon discours édifiera votre piété à l'égal de toute autre instruction religieuse; animé par cet espoir, j'aborde mon sujet.

Regina Polonia, ora pro nobis.

La Pologne, mes frères, la nation la plus avancée par sa position géographique vers le Nord et l'Orient de l'Europe catholique, lui servait de boulevard, de rempart, et c'est pour cela qu'elle était appelée par le Saint-Siège : Antemurale Christianitatis, le fort avancé de la chrétienté. Semblable à ces constructions qui protègent les ponts contre la masse des glaces, au moment des débâcles, la Pologne recevait le premier choc de ces hordes qui menaçaient l'unité politique et religieuse de l'Europe. Celle-ci était, laborait, édifiait; la Pologne toujours à cheval veillant pour elle.

Dans nos grandes plaines, on voit des longues lignes de monticules, ce sont les tombeaux des anciens combattants reposant désormais en paix. Nos chroniqueurs comptent jusqu'à mille batailles et combats livrés contre les infidèles seulement. Aussi il n'est pas étonnant ce qu'ils rapportent que lorsque une ambassade polonaise demandait des reliques au Saint-Siège, le Pape Paul IV leur a répondu : à quoi bon, prenez une poignée de la terre de votre pays, serrez là, il en sortira du sang, c'est le sang versé pour la défense de la chrétienté, n'est-ce pas une relique.

Enfin c'est la Pologne qui a donné à la fin du XVIIe siècle le coup de grâce à la puissance musulmane sous les murs de Vienne. Je cite ce seul fait, comme le plus intéressant pour vous, car c'est grâce à cette victoire, mes frères, que la fête patronale de notre ville, que vous allez célébrer dimanche prochain, la fête du Saint nom de Marie, a été étendue à l'église universelle. On ne peut dire que c'est avec la pointe du sabre de notre grand Roi, Jean Sobieski, que cette belle fête a été imprimée dans le calendrier de l'église universelle avec du sang polonais. En souvenir de ce grand événement, la confrérie du Saint nom de Marie à Rome, sort en procession tous les ans, en ce jour avec son étendard qui rappelle cette mémorable bataille et va demander la bénédiction du Saint-Père à son palais du Quirinal.

Mais la Pologne ne servait pas seulement la chrétienté en la défendant contre les invasions des infidèles, elle protégeait encore son admirable et divine unité contre le Schisme Oriental. Je laisse de côté la longue lutte de Constantinople contre Rome terminée par la victoire du turban et du croissant; la Pologne, dont la moitié appartenait au culte grec-slav, subissait aussi le contre-coup de la lutte entre les deux grands centres du monde chrétien; je prends cette lutte dans la seconde moitié du XVe siècle, quand les grands ducs de Moscou après

avoir refusé d'accepter le Concile de Florence, se trouvèrent, après la chute de Constantinople, la seule puissance schismatique. Alors ils se posèrent comme héritiers légitimes des empereurs de Byzance, mais comme pour se mettre en rapport avec les schismatiques grecs, il leur fallut passer sur le corps de la Pologne; de là au XVIIe siècle et pendant tout le XVIIe siècle des guerres sanglantes dans lesquelles deux cent mille combattants et plus (choses inouïes alors) se présentaient de chaque côté : *Nous restâmes longtemps, dit un chroniqueur polonais, nous restâmes longtemps avant d'engager le combat, étonnés des deux côtés de notre nombre.*

Après de telles luttres contre les Turcs, contre les Russes et ensuite contre les Suédois au XVIIe siècle, il ne faut pas s'étonner que la Pologne fut épuisée et affaiblie vers le milieu du XVIIIe siècle par la perte d'un si grand nombre de ses enfants; elle était donc dans un épuisement extrême comme un corps saigné à blanc; mais aussitôt ses ennemis profitèrent de l'occurrence; la Russie schismatique s'entend et se réunit avec la Prusse héritique, ils attirèrent à leur dessein l'Autriche elle-même; à qui la peur d'un dissentiment fait oublier les devoirs les plus sacrés de l'honneur et de la religion, et, enfin, ils décrétèrent et commencèrent à exécuter par tous les moyens la destruction et le partage de l'ancien royaume de Pologne.

C'est ici que commence ce martyre douloureux de la Pologne qui a déjà duré cent ans et qui justifie si bien l'application de ces paroles du saint homme Job : *Ayez pitié de moi, ayez pitié de moi, vous au moins qui êtes mes amis, parce que la main de Dieu s'est appesantie sur moi.*

Les Polonais voyant le danger, se réunirent tous dans une grande ligue nationale et religieuse, pour sauver leur nationalité et leur foi qui étaient également menacées; cette ligue fut formée dans la ville de Bar et prit le nom de la Confédération de Bar. Voilà quelle était leur dévotion si significative :

*Nous qui préférons la liberté à la vie et la religion à la liberté elle-même.*

Mais alors la souveraine de la Russie, Catherine II, donne secrètement ordre aux populations cosaques d'entrer dans les provinces non défendues, et leur enjoignent d'exterminer tous les catholiques sans exception. Ces barbares, ne connaissant pas d'autre loi que celle des massacres et du pillage. Les villes sont envahies et incendiées, les châteaux dépeuplés, les églises profanées; deux cent mille personnes furent massacrées dans la première expédition et un puits très profond dans la ville de Hiemens fut comblé jusqu'à l'ouverture des corps des jeunes enfants. Les prêtres russes accompagnés des soldats forgeraient ceux qu'ils rencontraient, à apostasier; on ouvrait de force la bouche de ces malheureux, on y introduisait l'hostie consacrée et puis on les inscrivait comme convertis. Les prêtres et gentilhommes sont mis en prison ou déportés en Sibérie au nombre de cent mille. Après quoi la religion dans ces provinces appartenant au rite grec fut presque entièrement détruite; ce n'était que le commencement de la persécution, qui continua jusqu'à la mort de Catherine II arrivée en l'année 1796. Pendant ces massacres, arriva un fait extraordinaire relaté dans la dépêche officielle de Mgr Durini, le dernier nonce apostolique de la Pologne indépendante : on vit dans le ciel, vers le soir, comme la figure d'un malheureux blessé couvert de plaies; il portait l'habit national des Polonais, il avait plusieurs traits enfoncés dans le corps et un sabre plongé dans la bouche; épuisé, il se traînait sur ses genoux et sur ses mains et il semblait se diriger de l'Orient vers l'Occident. Ce qui fit penser alors que la Pologne n'avait plus de secours à attendre du côté de l'Orient et que son secours ne pouvait être désormais que du côté de l'Occident. Or n'est-ce pas là, mes frères, ce qui s'est précisément réalisé jusqu'à présent.

A partir de 1796, l'Eglise de Pologne eut un peu de repos sous les deux empereurs Paul Ier, et Alexandre Ier., et elle commença à se relever de ses ruines, lorsque, en 1825, arriva au pouvoir Nicolas Ier, avec le plan arrêté de détruire le Catholicisme dans ses Etats. Il commença par examiner toutes les lois de persécution préparées par Catherine II, et il les augmenta pendant tout le cours de son règne. Il s'attacha, d'abord, aux restes de l'Eglise Grecque unie dans les provinces ruinées par Catherine II et ne voulut tenir aucun compte de la constitution accordée par Alexandre Ier au petit royaume de Pologne, créé par le congrès de Vienne en 1815.

Les Polonais souffrirent, d'abord, avec patience pendant 15 ans, les mauvais traitements de l'empereur, qui, à la fin, provoquèrent l'insurrection de 1830, laquelle, à son tour, a servi de prétexte à Nicolas de persécuter l'Eglise à outrance. Il détruisit les restes de l'églises grecque-unie. Les prêtres fidèles moururent dans les cachots et la Sibérie. On réduisait ou bien on détruisait des villages entiers par le glaive et même par le feu.

On prenait des populations entières, on les enfermait dans des cours et on les entourait de paille à laquelle on mettait le feu. Un jour, la population d'un village s'étant retirée sur un étang glacé, on coupa la glace tout autour, et ces braves gens furent engloutis, tandis qu'ils criaient tous d'une même voix : *Nous mourons Catholiques.* Cela se passait de 1833 à 1833, pendant que Nicolas envoyait son propre fils, l'empereur actuel, complimenter le Pape Grégoire XVI, à Rome. Ce malheureux tyran fit même mentir le bronze en faisant frapper une médaille : *en souvenir du retour libre et spontané, disait-il, des Grecs-Unis à l'Eglise Russe.*

Les Polonais du rite latin ont eu leur tour : 200 couvents latins en Lithuanie furent abolis d'un trait de plume. Tous les biens du clergé furent confisqués. Des évêques furent envoyés en exil. Le nombre des curés fut réduit. L'éducation de la jeunesse fut donnée exclusivement aux schismatiques, et l'administration des Séminaires mise sous la direction du gouvernement.

Enfin, la persécution, tantôt hypocrite, tantôt cruelle, était si habilement combinée qu'on pouvait compter la plume à la main, dans combien d'années l'Eglise catholique cesserait d'exister en Russie.

Il était interdit au St. Siège d'avoir un nonce à St. Pétersbourg, tandis que la Russie se servait de son ministre à Rome pour tromper le Pape, de manière que celui-ci ne pouvait rien connaître directement de tout ce qui se passait, et, en même temps, avait peine à croire à tant de tromperie et de barbarie, de la part d'un souverain, qui se posait comme le défenseur des principes conservateurs dans toute l'Europe.

Mais, à la fin, tout se découvre; Grégoire XVI parvient à connaître toute la vérité et il prend légitimement sa revanche, en publiant son allocution de 1842 et en l'appuyant de tout un volume de documents que la Russie ne pouvait nier et qui dévoila à l'Europe étonnée un tel amas de crimes... Enfin, ce malheureux persécuteur a eu l'audace d'aller à Rome en 1845, pour tromper de vive voix le Pape; mais Attila a rencontré Léon et il revint, sinon converti, au moins décontenancé et confus, et il restreignit s'il n'abolit pas tout à fait ses mesures de persécution.

Mes frères, c'est vers l'époque de l'allocution de Grégoire XVI, que plusieurs exilés polonais, unis déjà en société à Paris, ayant achevé leurs études ecclésiastiques à Rome, se réunirent pour travailler à conserver la foi dans le cœur de leurs malheureux compatriotes exilés. Ils étaient semblables à ce petit Pat'e, et même moins que cela, qui s'en allait avec sa fronde au devant du terrible géant Goliath. Mais, enfin, nous ne pensions (car j'étais du nombre,) nous ne pensions, dis-je, qu'au péril de notre église et à notre devoir en laissant le reste à celui qui est tout Puissant. Nous tâchions d'atteindre tous nos compatriotes tant exilés que ceux qui voyageaient à l'étranger. Là où notre voix ne pouvait émettre, nos livres arrivaient et nos publications, ordinairement sous le voile de l'anonyme. De telle sorte qu'après vingt ans d'un travail opiniâtre, notre action a commencé à se faire sentir.

Enfin, le Saint-Siège a chargé lui-même notre cercle d'action, en nous chargeant de travailler à la conversion des Bulgares, peuple slave comme nous, de quatre millions d'âmes, et établi en Turquie, lequel, il y a quelques années, a proclamé lui-même son retour à l'unité catholique. On comprend l'importance d'un tel événement, puisque les Bulgares sont établis entre l'empire russe et le monde oriental. Empêcher la réunion de ces deux schismes, c'est arrêter et paralyser les plans séculaires de la Russie, de domination et de réunion de toute l'église grecque d'Orient.

C'est vers ce temps, qu'une dernière insurrection éclata en Pologne sous le nouvel empereur Alexandre II.

Je ne dis pas, mes frères, que ce souverain n'aurait pu être bon et humain dans tout autre pays. Mais, en Russie, le souverain est tout puissant pour le mal, et il est presque impuissant pour le bien; toutes les lois ont été faites pour le triomphe du mal et sont plus fortes que le caractère du prince. Ainsi, lorsque Alexandre II vint, pour la première fois, à Varsovie, en 1856, les Polonais allèrent avec empressement et sincérité vers lui, ne lui imposant aucune exigence, mais espérant, au moins, quelque faveur. Or Alexandre II comme Roboam, n'écoutant que de détestables conseillers intéressés à la continuation de la persécution et de la spoliation, Alexandre II ne sut faire entendre que des paroles semblables. *Les Polonais ne doivent pas faire de rêves, car je saurai sévir; et il ajouta : Le bonheur de la Pologne dépend de son entière fusion avec le peuple de mon empire... Ce que mon père a fait est bien fait, et je le maintiendrai... Mon règne sera la continuation du sien.*

Quant à la religion, il ne supprima aucune des lois de persécution de Catherine II et de Nicolas; il est vrai que l'exécution en était alors moins rigoureuse.

Mais dès que les anciens grec-unis voulurent reprendre la pratique publique de leur religion, les persécutions recommencèrent aussi cruelles qu'aux premiers jours de Catherine II.

C'est alors que les Polonais découragés de ne pouvoir rien obtenir de la nomination et de la patience la plus entière, commencèrent ces réclamations et ces démonstrations pacifiques, qui ont conquis l'admiration du monde entier.

Plut à Dieu qu'ils eussent pu persister dans cette opposition purement passive ! mais il y a eu trop d'excitation de la part de l'étranger, venant d'en haut et d'en bas, tandis que le gouvernement, lui-même, par des alternatives de faiblesse et de violence, poussa sciemment la malheureuse jeunesse à un pas désespéré.

Sans doute, on doit regretter tout ce qui s'en est suivi, mais il faut avouer que jamais les Polonais n'avaient encore montré une telle force de cohésion, un tel esprit d'organisation, de dévouement et de sacrifice. De manière qu'avec des moyens presque nuls, ils ont tenu en échec, pendant deux années consécutives, toute l'armée russe, jusqu'à forcer l'empereur d'envoyer ses gardes, de St. Pétersbourg.

On sait quelles furent les tristes conséquences, pour la religion, de cette levée de boucliers ? Des évêques, des centaines de prêtres, 200 mille fidèles furent transportés en Sibérie. 30,000 jeunes gens périrent en combattant, tandis que plus de dix mille durent chercher leur salut à l'étranger. Tous les couvents, sans exception, ont été supprimés. Le clergé, dépourvu de la moitié de son revenu, est menacé de perdre le reste. Enfin, le gouvernement russe a appliqué, en Pologne, les principes destructeurs du socialisme. Il donne aux populations rurales les biens des seigneurs et les biens du clergé; enfin, il emploie tous les moyens d'intimidation et de corruption, pour gagner et pervertir les âmes et les consciences.

Il serait trop long d'énumérer tous les détails de cette œuvre de perfidie, mais nous ne pouvons passer sous silence, un phénomène remarquable et tout nouveau; c'est que la Russie pour la première fois, depuis qu'elle existe, ne se donne plus la peine de masquer ses plans; elle dit ouvertement aux Polonais par ses organes officiels et officieux : *Notre mission historique et providentielle nous appelle à Constantinople et à Jérusalem. Vous êtes là à nous embarrasser constamment; aussi faut-il que nous vous exterminions; laissez donc votre catholicisme suranné ou bien périssez.* Et comme Dioclétien, qui avait fait frapper une médaille pour célébrer la destruction du culte chrétien : *Christiano nomine delecto*, les Russes supplantent déjà dans combien d'années il n'y aura plus de trace de catholicisme en Russie. Humainement, on pourrait croire et dire que nous sommes perdus ! mais c'est justement à cause de cet orgueil de nos persécuteurs : *Superbia eorum ascendit semper*; c'est justement à cause de cet aveuglement, qui est le précurseur des châtiments d'en haut, que j'espère, mes frères. Qui j'espère. Mais je demande vos prières, comme je les demande à tous et partout, car la prière est la dernière mais la plus puissante arme des vaincus et des déshérités d'ici bas. Vous savez, mes frères, que le St. Père a fait prier publiquement à Rome, afin que la Pologne garde sa foi et continue sa mission de défendre l'église, or ce vœu du grand et Saint Pontife me fait croire que Dieu, après nous avoir protégé jusqu'à présent, ne nous abandonnera pas; il faut des moyens de réduire les Pharaons d'ici bas. On j'espère que nous sortirons de cette épreuve terrible, comme jadis l'Eglise Universel le sortit triomphante des étroites de Dioclétien, toute pure et rayonnante de fraîcheur et de beauté.

Mais d'ici là, mes frères les Polonais exilés arrivent en Amérique, à travers l'Océan, comme les débris d'un vaisseau naufragé. Les Polonais de la Prusse même, sous la pression d'une administration partielle et haineuse, ne trouvent plus moyen de vivre sur leur sol natal, et, ont commencé leur exode, à la suite de l'exode irlandaise. Ils sont dispersés dans tout l'Ouest des Etats-Unis. Ils viennent chercher les évêques, se mettent à genoux, répètent ces mots *Polish priest* et pleurent; et l'évêque ne pouvant, ni les comprendre, ni leur répondre, ni les satisfaire, finit par pleurer lui-même. Nous avons reçu des lettres pressantes à cet égard, de Mgr l'évêque de Détroit, et, à la suite, j'ai détaché un prêtre polonais de notre mission du Haut-Canada, pour les visiter deux fois l'an, jusqu'à ce qu'ils aient bâti une église.

De plus, pendant la retraite que j'ai eu l'honneur de prêcher à MM. les curés du diocèse, Mgr. l'évêque d'Alton m'a demandé des missionnaires pour les Polonais répandus dans l'Illinois. Il faudrait donc former des nouveaux missionnaires, il faudrait les envoyer à travers l'Océan; mais où trouver les moyens pour cela ? La Pologne qui était jusqu'à présent notre seule ressource, la Pologne qui nous a aidé même à préparer plusieurs Allemands et Belges, qui ont vou-

lu se joindre à nous et qui travaillent dans le diocèse d'Hamilton et aussi en Italie; la Pologne spoliée ne peut, pour le moment, nous aider à fournir des missionnaires pour ses propres enfants dispersés sur le vaste continent américain. Alors, mes frères, j'ai pleuré à mon tour; j'ai prié et je me suis relevé décidé à m'adresser à vous. On m'avait d'ailleurs encouragé à le faire, puisque des cœurs généreux de ce pays, m'ont donné sans que j'eusse demandé, et m'ont, de plus, parlé de votre zèle et de votre charité pour toutes les âmes de l'église. Je sais que votre saint évêque embrasse dans son cœur toute l'église. J'ai trouvé cette disposition dans vos prêtres, je ne doute pas qu'elle ne soit aussi dans votre cœur.

D'ailleurs, où trouverais-je en Amérique une seconde grande ville catholique, dont les citoyens descendent comme vous de ces français qui nous appellent leurs frères du Nord et nous traitent comme tels, de ces français qui regardent les intérêts de toute l'église comme leurs intérêts propres ? à qui pourrais-je adresser comme à vous ces paroles : *Ayez pitié de moi, ayez pitié de moi, vous, au moins, mes amis, parce que la main de Dieu s'est appesantie sur moi.*

Par amour de J. Christ, aidez moi à sauver, à préserver la foi de ces hommes. Aidez moi, afin que ces pauvres exilés, en entendant la parole de Dieu dans leur propre langue, en chantant les cantiques pieux qu'ils ont appris dès leur enfance, aient la consolation de penser qu'ils n'ont pas tout à fait perdu leur patrie. Aidez moi, suivant la bonne volonté de vos cœurs, pour ce peuple qui souffre depuis cent ans; ainsi, mes frères, vous remercierez dignement le Souverain Maître de la paix qu'il vous a donnée pendant ce temps; vous mériterez, à la fois, quelle vous soit consacrée, et quelle soit couronnée par une paix encore plus parfaite dans les séjours heureux de l'éternité, ce que je vous souhaite de tout mon cœur. Amen.

(Minerve.)

### Varlétés.

TOUCHANT ÉPIQUE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

Pasteur sauvé par ses brebis.

Entre toutes les paroisses qui se distinguent au commencement de la Révolution française par leur inébranlable attachement au Souverain-Pontife, celle de Saint-Bonnet-le-Tronci tient le premier rang. Elle appartenait alors au diocèse de Mâcon, dont elle n'a été détachée qu'en 1801 par le Concordat, qui l'a attribuée au diocèse de Lyon.

Un curé zélé et instruit était à sa tête. Dès que les premiers nuages de la tempête révolutionnaire parurent à l'horizon, il mesura d'un œil pénétrant l'immensité du péril et prévint que l'Assemblée nationale conduirait tout droit la France au gouffre du schisme. Dès lors, en pasteur vigilant et dévoué, et pendant plusieurs mois, il insista avec la plus grande force sur la doctrine de l'Eglise, sur les prérogatives sacrées et inaliénables du Vicaire de Jésus-Christ, prémonissant ses orailles et allant même jusqu'à leur dire, dans sa paternelle sollicitude, en public et du haut de la chaire de vérité : "Mes frères, si jamais moi-même je venais à vous enseigner une autre doctrine, ne me croyez pas et dites que le loup est dans la bergerie."

Ces paroles firent sur tous les cœurs une impression profonde... une impression durable, on va le voir.

Bientôt l'orage éclatait, et l'autorité civile remanant, sans l'intervention du Souverain-Pontife et par une mesure schismatique, tous les territoires des diocèses de France, enlevait Saint-Bonnet-le-Tronci à l'évêque de Mâcon, le donnait à l'archevêque de Lyon et envoyait dans cette dernière ville un homme d'un talent remarquable, qui, autrefois, avait bien mérité de l'Eglise. C'était l'intrus Lamourette, qui venait, par une lâche apostasie, de reconnaître la constitution civile du clergé.

Un jour le bruit se répandit tout à coup dans la paroisse que M. Cabuchet (nom du curé de Saint-Bonnet-le-Tronci) était allé à Lyon. Une vague inquiétude s'empara tout aussitôt des esprits. Que va-t-il faire à Lyon ? se demandait-on de toutes parts avec un triste pressentiment qu'on osait à peine s'avouer. Quels rapports peut-il avoir entre notre curé et Lyon ? nous ne sommes pas du diocèse de Lyon.

Le dimanche suivant, l'église était comble. La messe commença comme à l'ordinaire : on se tranquillisa. L'Evangile dit, le curé monte en chaire. Tous ces bons paysans attendent dans la plus grande anxiété... Hélas ! il n'était que trop vrai. L'or du sanctuaire s'était obscurci. M. Cabuchet avait oublié la maxime de l'Evangile : Qui aime le danger y périt. Et cette autre : Que celui qui n'écoute pas l'Eglise soit pour vous comme un païen. Il avait vu et entendu Lamourette. Celui-ci, sans doute, avait fait briller à ses yeux, en les grandissant outre mesure, le prestige des libertés gallicanes, ce grand point d'ap-

puï des désobéissances depuis deux siècles. M. Cabuchet avait été séduit par les raisonnements captieux et l'éloquence entraînée de l'intrus, et il était revenu inbu de toutes les doctrines constitutionnelles-schismatiques.

Arrivé en chaire, le curé tire donc un mandement, non de l'évêque de Mâcon, le pasteur légitime, mais du prétendu archevêque de Lyon, et il se prépare à en donner lecture... On se regarde avec terreur. Le vicaire s'enfuit à la sacristie.

Alors un vieillard, prenant son chapeau, pousse un cri : "Sortons tous dit-il avec force. Le loup est dans la bergerie."

En un clin d'œil l'église est vide. M. Cabuchet resta seul avec le sacristain qui lui servait la messe et qui n'osa pas sortir. Quelques instants après, toute la population retraits dans le lieu saint pour entendre la messe du vicaire resté fidèle et satisfaire ainsi au précepte. La stupeur était générale.

Quant à M. Cabuchet, frappé de ce coup de foudre qui fut un coup de grâce pour lui, aussitôt la messe terminée, il avait pris où il avait pu un cheval, et déjà il arrivait précipitamment dans une paroisse voisine, à Saint-Vincent de Reims, auprès du curé, M. Emery, vieillard respectable, entre les bras duquel il se jetait, lui racontant tout, consterné, anéanti, pénétré du plus profond chagrin.

Peu après l'un et l'autre rentraient à Saint-Bonnet-le-Tronci, et l'on sonnait les vêpres. Les fidèles, réunis sur la place publique avec cet air lugubre qu'a le peuple au jour où éclate subitement la peste, restaient immobiles. M. Emery sort de la cure; M. Cabuchet le suit les yeux baissés. "Entrez, mes enfants," disait le vieux prêtre, entrez. C'est moi, qui chanterai vêpres." On craignait peut-être encore une surprise; on hésitait. "Je vous supplie, mes enfants," d'entrer. Vous me connaissez bien. M. Cabuchet confesse son erreur. "Entrez, vous priez avec moi."

Ils se décidèrent enfin et entrèrent. On entonna les vêpres. Après le *Magnificat*, M. Cabuchet monte en chaire. Tous les yeux sont sur lui, tous les cœurs battent. On attend dans un sentiment d'indéfinissable curiosité, d'indicible émotion.

"Mes chers paroissiens, dit le curé d'une voix alarquée, mes chers paroissiens, s'il m'est permis de vous appeler encore de ce nom, je viens, accablé de la plus vive douleur, vous demander publiquement pardon du déplorable scandale que je vous ai donné ce matin. Le Seigneur, touché de vos vœux et de vos prières, m'a ouvert les yeux. Profondément affligé de ma conduite, je renonce à mon erreur, je la rétracte, je l'abhorre. Je vous remercie, vous m'avez sauvé."

A ces mots, toute l'assemblée fond en larmes. Aussitôt après les vêpres, la population entière sort de l'église comme elle avait fait le matin, mais sous une impression bien différente. On court, on se précipite, on entoure le presbytère, on se presse autour de M. Cabuchet et sur la serre, on l'embrasse, on le couvre de larmes. Parmi cette foule attendrie, ce n'est que des pleurs et des gémissements. Les sanglots, comprimés dans le lieu saint, éclatent de toutes parts. Les enfants ont retrouvé leur père, le père a retrouvé ses enfants.

Jusqu'à-là, M. Cabuchet avait été prêtre édifiant; dès ce moment il devint un saint. Et souvent, en pensant aux heureux résultats de sa courte erreur de quelques heures, il disait : *O felix culpa!* Ses confrères remarquèrent en lui, depuis cette époque, une humilité plus grande, beaucoup de défiance de lui-même; et un nouvel ornement vint s'ajouter à ses vertus et à ses talents : la modestie. Généreux, intrépide, il se dévoua corps et âme, plus que jamais, au bien de sa paroisse. De leur côté, les fidèles s'attachèrent plus étroitement à sa personne; ils l'aimaient comme un père : car c'était lui qui, par l'instruction solide qu'il leur avait donnée, les avait entretenus dans la doctrine de vie; ils l'aimaient comme un fils, car c'étaient eux qui l'avaient sauvé; ils le vénéraient comme une copie vivante de Jésus-Christ. Ils se seraient, disait un ecclésiastique de Saint-Bonnet, fait tuer pour lui.

"Ah !" disait à son tour, environ soixante ans après, un prêtre à cheveux blancs, de qui nous tenons presque tous ces détails, "si quelqu'un frendait bien ces scènes émouvantes, que se serait-il touchant ? Il aurait fallu entendre les vieillards raconter cette histoire dans leurs familles. Qu'ils étaient intéressants ! Jamais je ne l'oublierai."

Dieu bénit ce bon peuple; sa foi luttait jusqu'au bout contre l'impitoyable gouvernementale; longtemps encore, et lorsque tout pliait sous le joug ou France, on fit à Saint-Bonnet-le-Tronci les offices publics du culte catholique comme si l'on eût été en pleine paix. En vain envoya-t-on un prêtre intrus dans cette commune pour la pervertir; en vain fit-on violence aux habitants; en vain saisis-on les femmes pour les porter de vive force à l'église, il fallut y renoncer. Bien plus, celles-ci remplissaient de pierres

leurs tabliers, et quand l'intrus passait elles les lui jetaient, comme elles eussent fait au diable. Il jugea plus prudent de déserter le poste.

Toutefois, pendant les persécutions du Directeur, M. Cabuchet fut obligé de se cacher; mais il n'abandonna pas sa chère paroisse, et il continua à la desservir la nuit. Il avait partagé son territoire en plusieurs sections, et dans le cours d'un mois il avait parcouru toutes ces diverses sections et confessé ses ouailles. Il eut beaucoup à souffrir dans ce temps d'épreuve, soit pour le logement, soit pour la nourriture; mais son dévouement apostolique était plus grand que toutes les privations.

Transféré en mil huit cent cinq par le cardinal Fesch, archevêque de Lyon, dont il dépendait depuis le Concordat, à la cure de Mornant (ce qui fut une démolition pour Saint-Bonnet-le-Tronci), il est mort dans sa nouvelle paroisse en odeur de sainteté, plus grand devant Dieu et devant les hommes après son oubli de quelques heures, qu'il ne l'avait été avant sa chute par ses talents, ses vertus et son intégrité sacerdotale.

Ce que l'auteur de cet article dit de la sainteté de M. Cabuchet ne saurait être taxé d'exagération. Un témoignage récent en est la preuve. Le 3 août 1863, un vénérable Cardinal, âgé de soixante-seize ans, écrivait de Castel Gaudolfo: "Je fus envoyé par l'archevêque de Lyon à Mornant, pour fermer les yeux d'un vénérable M. Cabuchet, curé de cette grande paroisse. Il avait vécu encore douze jours et m'avait grandement édifié. On me laissa seul à Mornant pendant deux mois et demi, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'on eût donné un successeur à ce véritable apôtre, dont je ne perdrai jamais le souvenir. Là, je me levais à trois heures du matin pour faire mes exercices de piété à peu près pour toute la journée, et je ne sortais plus de l'église que pour prendre quelques bouclades à la hâte ou aller visiter les malades.

"Avant le jour, dans le fort de l'hiver, il y avait déjà à l'église quatre ou cinq cents personnes en oraison."

Un pasteur qui, en mourant, laisse après lui une telle ferveur dans une paroisse, doit lui-même être un saint.

LESERF.

CANADA.

QUEBEC, 15 SEPTEMBRE 1865.

Les Chambres.

Stance d'hier.

Les discussions oiseuses et les débats incidents sont passés à l'ordre du jour dans la Chambre d'Assemblée. Il ne se passe presque pas de séances sans que les animosités de partis ne soulèvent des tempêtes qui retardent l'expédition des quelques mesures qui restent devant la Chambre.

Pour peu que cette veine de logomachie continue, la session pourrait bien se prolonger encore huit jours.

La séance de mercredi a été en grande partie absorbée par un débat sérieux sur le projet de loi de M. Bourassa relatif au taux d'intérêt. Parmi les orateurs qui ont pris part à ce débat, quelques uns ont discuté de bonne foi le mérite de la mesure; le plus grand nombre n'ont parlé que pour parler, ou pour avoir occasion de faire des jeux de mots et des calembourgs d'un bon goût et d'un à propos plus ou moins contestables.

Il y a dans les deux Chambres plusieurs partisans de l'usure et nous ne serions pas surpris qu'il y eût même quelques neutres; toujours est-il qu'il est difficile d'expliquer autrement l'hostilité ouverte ou déguisée qu'ont toujours rencontrée les mesures destinées à lier les mains à ces vampires qui jouent avec le bonheur des familles. Ceux qui, dans la Chambre d'Assemblée, se sont constitués les avocats de la limitation du taux d'intérêt savent parfaitement que la plupart des députés haut canadiens, M. Brown en tête et quelques députés Bas-Canadiens, M. Galt en autres, sont résolus à faire tout en leur pouvoir pour empêcher leurs opinions de triompher, mais ce qu'ils ont l'air d'ignorer c'est que leur bonne volonté viendra inmanquablement se briser devant le défaut d'entente entre eux.

Parmi les députés qui sont en faveur de la limitation du taux d'intérêt, il y en a qui veulent que le taux légal soit fixé à 6 par cent, d'autres à 7, d'autres à 8. Ce désaccord est exploité par les partisans de la liberté du commerce des capitaux. A la séance de lundi, on a remarqué que M. Brown et quelques autres partisans de l'usure ont voté pour un amendement de M. J. S. Macdonald fixant le taux d'intérêt à six par cent et imposant comme pénalité, contre ceux qui prêteraient à un taux plus élevé, la perte du capital et des intérêts. L'intention de M. Brown en votant pour cet amendement était de donner le coup de mort à la mesure, car il est bien certain que le projet tel qu'amendé par M. J. S. Macdonald ne passera jamais dans le Conseil Législatif. Si les partisans de la mesure tiennent, comme nous y tenons, à ce que le taux d'intérêt sur prêt soit fixé d'une manière permanente, il faut

de toute nécessité qu'ils s'arrêtent à un taux acceptable pour la majorité et le taux de six par cent ne l'est pas et ne sera jamais accepté.

Une autre réflexion: pourquoi M. Bourassa et les autres partisans de la limitation veulent-ils, tout en limitant à 6 le taux d'intérêt sur prêts entre particuliers, donner aux banques l'autorisation d'exiger huit par cent? Le taux actuel fixé pour les banques est de 7 par cent; les banques sont satisfaites de ce taux; pourquoi donc l'augmenter? Nous engageons fortement les députés bas-canadiens et spécialement les députés de ces campagnes, les plus intéressés dans cette question, à bien calculer leurs chances de succès et à ne pas s'exposer, en demandant trop, à ne rien avoir, puis à se défier des ruses des députés qui ne partagent pas leurs opinions.

Pendant l'interminable débat qui eut lieu sur la mesure, cinq ou six amendements furent successivement proposés et rejetés. Finalement la Chambre se forma en comité général et la mesure fut amendée dans le sens de l'amendement de M. J. S. Macdonald. Le comité se leva et fit rapport. La troisième lecture fut remise à la séance suivante.

La Chambre s'ajourna à trois heures et cinq minutes après minuit.

Au commencement de cette séance un assez vif débat avait eu lieu sur les sept résolutions suivantes proposées par M. Bell:

1. Qu'il est à propos que toutes les facilités possibles soient données pour favoriser l'accroissement du commerce de ce pays, et pour la défense nationale.

2. Que pour ces objets, une voie de communication par eau à l'intérieur, possédant des avantages supérieurs quant à la capacité, à la distance et à la position, et reliant le fleuve St. Laurent au lac Huron, est de la plus grande importance.

3. Que la route qui passe par la rivière des Outaouais, le lac Nipissing et la rivière des Français, possédant tous ces avantages à un haut degré, et étant de la plus grande capacité, très-éloignée de la frontière, et plus courte qu'aucune autre route entre nos ports de mer et le lac Huron, est particulièrement propre à attirer vers nos ports le commerce immense qui s'écoule entre le grand ouest et le bord de la mer, et offre par conséquent tout à la fois des avantages commerciaux, politiques et internationaux.

4. Que cette route passant par un nouveau et vaste territoire, qui est riche en forêts et en minéraux, et qui possède des facilités immenses pour les manufactures, serait, plus que tout autre, propre à attirer des colons dans ce territoire.

5. Que l'ouverture de cette ligne de navigation de la rivière des Outaouais au lac Huron tendrait grandement à favoriser l'immigration et l'établissement du seul territoire considérable qui reste disponible au Canada.

6. Que pour les fins de la défense du pays, de nécessité, les avantages de cette route sont incomparablement plus grands que ceux que l'on pourrait obtenir par tout autre ligne, attendu qu'elle permettrait aux vaisseaux de guerre propres au service des lacs de se transporter promptement du bas du fleuve St. Laurent à ces lacs en passant par l'intérieur du pays et loin de la frontière.

7. Qu'en vue de la grande importance et de la valeur croissante pour le Canada de cette ligne de communication, des mesures devraient être prises aussitôt que possible pour faire ouvrir et utiliser cette route.

La Chambre, après avoir discuté ces résolutions, passa à un autre sujet avant de s'être prononcée sur leur mérite.

Stance d'hier. A la séance d'hier, la Chambre d'Assemblée a fait peu de besogne; en revanche il s'est prononcé beaucoup de discours sur différents sujets.

La troisième lecture des projets de loi relatifs à l'usure et à la Corporation de Québec a été de nouveaux remise à la séance suivante.

Les débats qui ont occupé cette séance ont surtout roulé sur le projet de loi des subsides, qui a subi sa troisième lecture et sur un projet de loi de M. Cockburn pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie de chemin de fer de Peterboro.

La chambre s'est ajournée à trois heures et vingt minutes après minuit.

La convention commerciale. La convention commerciale, à laquelle doivent prendre part les députés de toutes les provinces de l'Amérique anglaise, doit commencer ses séances aujourd'hui, dans la Salle du Conseil Exécutif, sous la présidence de Son Excellence le Gouverneur-Général. Les députés des provinces maritimes actuellement à Québec sont: l'hon. M. Pope, de l'île Prince-Edouard; l'hon. M. Shea, de Terrebonne; l'hon. M. Ritchie, de la Nouvelle-Ecosse; et l'hon. M. Wilnot, du Nouveau-Brunswick.

St. Domingue. Les Espagnols ont évacué St. Domingue. La rébellion est terminée.

Débat sur la Confédération.

Par un rapport de la chambre haute, dit la *Minerve*, nous trouvons que l'impression des débats sur la confédération a coûté la somme de \$14,490.55. Il y a eu onze mille cinq cents copies à \$1.26 par copie. Si l'on considère qu'il y a plus de 1,200 pages de matière solide imprimées en anglais et en français, l'on verra que cette somme n'est pas trop considérable.

Le camp d'instruction.

Nous voyons par les journaux de Montréal qu'il a été décidé que le camp d'instruction militaire sera établi dans la belle plaine de Laprairie. Les tentes doivent être placées aujourd'hui par des détachements de réguliers. Samedi, le 16 courant, les cadets de l'école militaire qui ont passé leurs examens, devront se réunir au bureau du major de brigade, et recevront l'ordre de se rendre à Laprairie dans l'après-midi, à bord d'un vapeur frété pour ce service.

Nous apprenons avec plaisir que M. le lieutenant Col. L. Sutor, a été choisi pour commander un des trois régiments qui vont être formés au camp d'instruction de Montréal. Ce régiment se composera de tous les gradués canadiens-français, qui seront au nombre d'environ cinq cents. Les deux autres régiments, composés des gradués d'origine anglaise, seront sous le commandement de deux officiers de la troupe régulière.

Le col. Sutor est parfaitement qualifié pour remplir la fonction pleine de responsabilité qui vient de lui être assignée, et nous sommes convaincu qu'il fera tous ses efforts pour que les gradués canadiens-français se montrent avec honneur et qu'aucune injustice ne soit commise à leur détriment.

Quartier Jacques-Cartier.

La votation s'est terminée hier soir dans ce quartier. M. Pierre Légaré a été élu à une majorité de 201 voix. Le nombre de voix enregistrées est de 307, dont 254 pour M. Légaré et 53 pour M. Grégoire.

Quartier Montcalm.

La nomination des candidats pour ce quartier a eu lieu ce matin à 10 heures.

Trois candidats ont été proposés: M. Chas. Langlois, M. Gilchen et M. O'Farrel.

Plus de six cents électeurs étaient présents.

Publications.

On savait depuis longtemps dans nos cercles littéraires que M. Pamphile Lemay, un de nos jeunes poètes canadiens les plus distingués, travaillait à un poème de quelque importance. Ce poème vient de paraître dans un recueil de poésies qui porte pour titre *Essais Poétiques*, et qui contient en outre une cinquantaine de pièces de vers de M. Lemay, dont la plupart ont déjà paru dans les journaux. Le poème de M. Lemay compte au delà de 3,000 vers et a pour sujet l'étonnante légende historique si naïvement et si bien racontée par le poète américain Longfellow dans son charmant poème intitulé *Evangeline*.

*Evangeline*, tel aussi le titre du poème de M. Lemay. Notre jeune poète s'est étudié à conserver à l'*Evangeline* de Longfellow son originalité et son coloris et nous croyons, sans prétendre nous constituer juge en dernier ressort, qu'il a parfaitement réussi.

Ses vers sont bien tournés et harmonieux; il y a certains passages qui sont tracés de main de maître.

Nous félicitons sincèrement notre jeune ami de son succès et nous espérons que sa muse ne s'arrêtera pas en si bon chemin.

Les *Essais Poétiques* sortent des ateliers de M. Desbarats. L'ouvrage est bien imprimé sur beau papier et avec goût.

Hospice de la Charité.

Le douze de ce mois M. le Grand Vicaire Cazeau a donné l'habit des Sœurs de la Charité, dans la Chapelle de la Communauté, à Sœur Marie Hortense Hamelin, dite Marie du Précieux Sang, à Sœur Mathilde Emilie Bélanger, dite Marie du Crucifix, à Sœur Marie Praxi de Fournier, dite Ste. Angèle.

Les Sœurs Marie Olympe Michaud, dite Ste. Eulalie, Marie Augustine Langlois, dite Ste. Philomène, et Caroline Maximilienne Lemieux, dite Ste. Cécile, ont été admises à la profession.

La soirée de la Salle Jacques-Cartier.

La soirée dramatique qui a eu lieu hier soir à la Salle Jacques-Cartier a été

un succès. La salle était littéralement comble. Les *Châteaux en Espagne* ont été bien joués et à plusieurs reprises les acteurs ont été chaleureusement applaudis. La partie musicale de la soirée n'a pas été moins heureuse et moins applaudie. La bande d'artillerie royale a exécuté pendant les intermèdes différents morceaux, la plupart empruntés à des airs canadiens, qui ont été fort goûtés.

Nous empruntons au *Propagateur Catholique*, excellente feuille de la Nouvelle-Orléans, la notice négrologique suivante sur une sainte servante de Dieu qui a laissé à Québec de touchants souvenirs:

"Le 12 août dernier, est morte au Couvent des Ursulines de Galveston, la sœur St. Ambroise, dans le monde Mlle. Elisabeth Bennett, âgée de soixante quatre ans, dont trente deux ans consacrées à la vie religieuse.

"Née à Boston, de parents protestants, n'appartenant elle-même à aucune secte, elle se sentit de bonne heure attirée vers le Catholicisme, et s'étant adressée à Mgr de Chateaugay, alors évêque de Boston, mort depuis archevêque de Bordeaux et cardinal, elle fut reçue dans l'Eglise Catholique.

"Elle n'était encore que novice au Couvent de Charlestown, près Boston, lorsque, en 1834, cet établissement fut détruit par les puritains fanatiques du Massachusetts, qui le sacagèrent et le brûlèrent, au nom de la liberté.

"N'étant que novice, la sœur St. Ambroise eut pu rentrer dans le monde; mais fidèle à sa vocation, elle se retira chez les Ursulines de Québec, et y resta jusqu'à un moment, où ayant perdu l'espoir de voir rétablir sa communauté, elle obtint de venir chez les Ursulines de la Nouvelle-Orléans, d'où elle fut envoyée à Galveston, en 1847, lorsque Mgr Odin fonda une communauté.

"Là encore elle vit de près les dangers, eut à souffrir des horreurs de la guerre, et dut, avec ses sœurs, quitter momentanément sa communauté.

"Enfin, après tant d'agitations et d'épreuves, au milieu desquelles elle était toujours restée calme, douce et résignée, elle est allée, nous l'espérons, goûter, dans le sein de Dieu, ce repos des élus, qui n'est plus troublé par les passions des hommes."

Nous lisons dans la correspondance parlementaire du *Pays*:

"Nous venons de reconduire à bord du *North American* notre ami M. le Dr. Alphonse Hébert qui part aujourd'hui pour l'Europe. M. Hébert est un élève distingué du Collège de Montréal et de l'Université-Laval. Après avoir fait de profondes études sous MM. les Sulpiciens d'abord et ensuite à l'Université, il consent à s'éloigner de son pays pour un an, afin de couronner aux foyers de la science médicale, ses études consciencieuses au milieu de nous. Il étudiera à Londres jusqu'à la fin de mars, et au commencement d'avril il se rendra à Paris. Il s'appliquera davantage à la pratique de la médecine en suivant régulièrement les grands hôpitaux de ces villes, sous la direction des célèbres professeurs Laurence, Gibbs, Hardi, etc. Ce sont principalement les maladies des enfants qui l'occuperont.

"A son retour d'Europe, M. Hébert enseignera l'anatomie pratique à l'Université-Laval tout en étant nommé professeur extraordinaire. Ses talents solides et son amour de l'étude sont les plus sûrs garants des succès qu'il ne peut manquer de remporter. Comme tous ses confrères qui professent à l'Université, il fera certainement honneur au corps scientifique qui vient de se l'adjointre.

"M. Hébert a pour compagnon de voyage M. l'abbé Méthot qui va étudier la théologie à Louvain pendant un an, pour l'enseigner à son retour. On assure que M. Méthot étudiera aussi le rattachement d'administration des universités; il paraît qu'il remplacera à son retour M. le Docteur Taschereau.

"Nous devons féliciter Messieurs les directeurs de l'Université Laval de la générosité dont ils font si souvent preuve en envoyant en Europe les hommes de talent qui peuvent jeter du lustre sur les professions libérales de ce pays. M. Hébert n'est pas le premier qui soit ainsi discerné par eux. Il nous suffit de citer MM. Larue, Langelier, Verge et Simard, sang compter de nombreux ecclésiastiques. C'est d'une protection aussi éclairée, aussi libérale, que les sciences ont besoin en Canada."

Etats-Unis.

Nous lisons dans le *Courrier des Etats-Unis* de mardi:

On se rappelle le discours prononcé il y a quinze jours, à Clarksville (Maryland), par M. Montgomery Blair et les curieuses révélations qu'il contenait sur l'histoire secrète des manœuvres qui ont déterminé l'explosion de la rébellion. Passant tour à tour en revue la conduite de MM. Stanton, Seward, Holt, etc., à l'époque du ravitaillement projeté du fort Sumter, M. M. Blair nous les avait montrés jouant le rôle d'agents provocateurs fomentant l'émeute pour que la répression fût plus terrible et plus éclatante.

Quelques feuilles avaient traité de calomnies inspirées par l'ambition déguisée les assertions de M. Blair et accusaient ceux qui les enregistrèrent de "dénaturer l'histoire." Un document officiel de la plus haute importance au point de vue historique nous met à même de reconnaître l'exactitude des allégations de M. Montgomery Blair qui les avait déjà justifiées, du reste, par des pièces authentiques.

Ce document n'est autre que le rapport officiel de M. G. V. Cox, sous-secrétaire actuel de la marine, chargé en avril 1861 de ravitailler le fort Sumter, après l'insuccès du *Star of the West*. Ce rapport n'avait jamais été livré à la publicité, la majorité ré-

publicaine du Sénat n'ayant pas jugé à propos de le faire imprimer avant cette année. La contradiction flagrante qui existe entre les instructions envoyées à M. Cox et les ordres secrets donnés à des capitaines de bâtiments placés sous son commandement corrobore les assertions de M. Blair sur la duplicité de certains ministres qui jouaient M. Lincoln, les commissaires confédérés et leurs propres agents.

M. Cox raconte qu'en vertu des instructions du secrétaire de la marine, il partit de New-York le 8 avril 1861 avec une escadre de quatre bâtiments pour ravitailler le fort Sumter. La frégate *Poehattan*, qui était le seul bâtiment de quelque importance dans l'escadre, était partie deux jours auparavant "pour se rendre devant Charleston." Arrivé au large du fort Sumter, le jour où les troupes carolinienne commençaient le bombardement, le capitaine Cox ne crut pas devoir intervenir dans la lutte avant d'avoir été rejoint par le *Poehattan*. Ce bâtiment ne vint point, le fort Sumter fut pris et l'expédition revint à New-York sans avoir rien accompli. C'est alors que M. Cox apprit que le capitaine du *Poehattan* avait reçu, le jour de son départ, sans que lui, chef de l'expédition, en fût prévenu, un pli officiel lui ordonnant de se rendre dans le golfe du Mexique, au fort Pickens. Cet ordre n'avait pas passé par le département de la marine et était inconnu au secrétaire Welles. Il était néanmoins revêtu de la signature du Président Lincoln. Celui-ci écrivit peu de temps après une lettre à M. Cox, l'exonérant de tout blâme pour l'insuccès de son expédition en ajoutant: "Je sais que c'est par suite d'un accident dont vous ne sauriez être responsable en aucune façon, et dont je suis peut-être dans une certaine limite, que vous vous êtes trouvé privé d'une frégate qui était de la dernière importance pour le succès de l'entreprise."

M. Lincoln avait signé l'ordre de déphaler en toute hâte une frégate dans le Golfe, mais il n'avait pas désigné le *Poehattan*; d'autres, qui avaient intérêt à ce que l'expédition ne réussît pas, l'avaient fait pour lui, et cela à l'insu du secrétaire de la marine, qui avait seul le droit et le pouvoir de s'occuper de ces sortes de choses. Nous recommandons cette réminiscence d'un passé obscur à ceux qui ont constamment jeté sur le Sud la responsabilité des maux que la guerre a causés.

Après avoir été annoncé, puis démenti par le télégraphe de Cairo, l'incendie de Shreveport (Louisiane) est définitivement confirmé par les journaux de la Nouvelle-Orléans. Le *True Delta* contient un récit circonstancié de ce sinistre qui, paraît-il, est l'œuvre de la malveillance. Le feu, qui s'était déclaré dans une presse à coton, s'est rapidement propagé dans le quartier commercial de la ville et l'a complètement détruit. Des quantités immenses de coton étaient emmagasinées dans les entrepôts des quais et de Texas street; tout est devenu la proie des flammes. Il ne reste plus de cette ville autrefois si florissante que quelques faubourgs, le Capitole qui, grâce à l'étendue du square qui l'environne, a été épargné et une masse de ruines. Plusieurs centaines de familles louisianaises se trouvent aujourd'hui sans asile et sans ressource par suite de ce sinistre.

PROCES DE WIRZ.

Washington, 11 sept.

M. Baker demande qu'un courrier soit envoyé au Sud pour citer plusieurs témoins dont la déposition est nécessaire à la défense.

La cour décide que la question sera résolue après la présentation d'affidavits démontrant ce que le prisonnier espère prouver par ces dépositions.

M. Baker fait quelques remarques au sujet de la véracité de plusieurs témoins et des motifs intéressés qui les ont fait parler. La cour décide qu'on laissera au défenseur le temps nécessaire pour fournir la preuve de ce qu'il avance.

Le général Wilson déclare que l'officier qui a chargé d'arrêter le capitaine Wirz ne lui a pas promis autre chose que d'empêcher qu'il ne fut tué en route. Le major Noyés a en effet empêché qu'il ne fût pendu par la garnison de Chattanooga.

Le général Wilson donne de nouveaux détails sur le régime inhumain auquel étaient soumis les malheureux prisonniers d'Andersonville.

SUD OUEST.

Cairo (Illinois), 8 septembre.

Le général Sheridan est arrivé à Houston le 27.

Le *Herald*, de San Antonio, annonce que les Indiens ont tué récemment neuf personnes près de Head Spring Creek. Les habitants ont demandé au gouverneur Hamilton l'autorisation de lever des troupes pour chasser les Indiens hostiles.

John Akerman, de la compagnie E, du 3me Michigan, et le sergent quartier maître du même régiment ont été assassinés dans les rues de San Antonio par des personnes inconnues, au moment où ils passaient tranquillement. Les assassins se sont retirés dans les bois. Le commandant du poste a offert \$1,000 pour leur arrestation.

DETROIT, 8 septembre.

Des bandits sont entrés la nuit dernière dans la maison de Mme Drew, ont assassiné son enfant au lit, intimidé deux dames, les seules habitantes de la maison, qu'ils ont ensuite mise au pillage. Aucune arrestation n'a encore été faite.

Le major Welles, de l'état major du général Ord, et fils de M. le secrétaire Welles, a été mis en état d'arrestation pour "assaut et batterie" sur la personne de dames faisant partie de la compagnie d'opéra de Campbell et Castle. La scène s'est passée hier soir, dans l'un des hôtels fashionables de la ville.

Un discours de M. Johnson.

On lit dans le *Courrier des Etats-Unis* du 13:

Honneur à M. Johnson! Le successeur de M. Lincoln vient de répudier par ses paroles, comme il l'avait déjà fait par ses actes, toute connivence avec les radicaux. Il a osé rendre publiquement hommage aux grandes qualités et à la magnanimité de ce peuple du Sud, que MM. Stevens et Wilson parlent de dépouiller, de réduire en esclavage et d'exterminer. Nous n'affaiblirons

par aucune réflexion le discours qu'on va lire. Nous constatons seulement que désormais, si les radicaux sont conséquents avec eux-mêmes et leurs principes, la rupture entre eux et le Président doit être complète.

C'est lundi que M. Johnson a reçu une députation de plusieurs Etats du Sud. A la tête des délégués était M. McFarland, de la Virginie, qui a pris la parole en ces termes:

M. le Président,

Les personnes qui m'accompagnent et que j'ai l'honneur de vous présenter sont au nombre des plus respectables citoyens de neuf Etats du Sud. Ils viennent vous manifester le respect et l'estime profonde qu'ils professent pour vous et vous exprimer leur sincère détermination de coopérer avec vous à tout ce qui pourra tendre à servir les intérêts et développer la prospérité de notre patrie commune; ils viennent vous dire qu'ils sont aujourd'hui aussi sincères dans leur allégeance aux Etats-Unis et à la constitution de l'Union qu'autrefois, et qu'ils s'en remettent à votre sagesse pour cicatriser les blessures qui ont été infligées et pour exercer toute la clémence qui sera compatible avec une saine et judicieuse politique. Ils sont assurés, en faisant cette démarche, que votre désir ainsi que votre intention est de défendre et de maintenir les droits du Sud dans l'Union des Etats-Unis.

Le Président, visiblement ému à l'aspect d'une manifestation aussi imposante, a répondu de la manière suivante:

Messieurs,

Je ne puis que vous exprimer la haute satisfaction que me causent les assurances que vient de me donner votre président. C'est plus que je n'étais en droit d'espérer dans les circonstances actuelles. Je dois dire que je n'étais pas préparé à recevoir une aussi nombreuse députation que celle que je vois devant moi. C'est une complète surprise. Quand j'exprimai, il y a quelque temps, le désir de recevoir ceux d'entre vous qui jugeraient à propos de me faire l'honneur de me rendre visite, je ne m'attendais pas à une démonstration semblable à celle-ci. Je le dis en toute sincérité, cette manifestation excite en moi des sentiments et des émotions que la parole ne peut rendre.

Lorsque je regarde en arrière et que je me rappelle l'époque à laquelle, il y a quatre ans à peine, je combattis pour des principes que beaucoup d'entre vous supposaient et croyaient être mauvais, je me sens porté à dire que je combattais alors pour les mêmes principes que je défends aujourd'hui—principes que, j'en rends grâce à Dieu, vous manifestez le désir de soutenir. Je répéterai ce que j'ai en maintes fois l'occasion d'affirmer, à savoir: que je n'ai aucun sentiment personnel, aucune animosité contre un seul être vivant au sud de la ligne de Mason et Dixon, quelque grande que soit la différence de ses vues avec les miennes...

Messieurs, nous en avons fini avec cette rébellion. Je dis nous, parce que c'est nous qui en portons la responsabilité. Oui, le Sud a provoqué ce résultat et je connais assez la nature du peuple du Sud pour savoir que lorsqu'il est convaincu d'une erreur, il le reconnaît franchement, d'une manière ouverte, digne et directe; aussi en voyant aujourd'hui venir à moi, je comprends qu'il me dit: "Nous avons amené cette querelle, nous avons mis en présence l'Union des Etats avec l'institution de l'esclavage, nous avons choisi pour arbitre le dieu des batailles, pour juge l'épée; nous avons honorablement soutenu la lutte; elle nous a été doublement adverse et nous sommes prêts à en supporter les conséquences." Je vois partout cet esprit de justice et d'honneur préalable. Tout s'écrient: "Nous avons posé la question et le jugement a été contre nous; nous sommes donc engagé d'honneur à nous soumettre à cette décision."

Quant à ce qui me concerne personnellement, je ne me laisse influencer par aucune question, qu'elle affecte le Nord ou le Sud, l'Est ou l'Ouest; je reste ce que j'ai toujours été, combattant pour la constitution et l'Union de ces Etats. En agissant ainsi, je sais que je me suis trouvé en opposition avec quelques-uns de vous, messieurs du Sud, alors que la doctrine de secession était invoquée par vous et que vous rendiez le droit de détruire le gouvernement et de désintégrer l'Union; mais enfin le gouvernement a triomphé et je me plais à remarquer que le Sud, fidèle à ses instincts d'honneur et de franchise, est venu exprimer par votre intermédiaire sa volonté de se soumettre de bonne grâce au verdict suprême.

Tout en me félicitant de voir la rébellion arrêtée et subjuguée, je désire que vous sachiez et que tout le monde sache que si j'ai été l'adversaire déclaré de la désintégration des Etats, je ne suis pas moins opposé à la consolidation ou à la concentration du pouvoir ici à Washington, sous quelque forme qu'elle se présente et de quelque nom qu'elle se pare et, si jamais la question est posée catégoriquement, je continuerai à m'efforcer d'éloigner de nous cette doctrine de tomber toujours dans l'extrême. Mais en même temps je serai toujours d'avis d'appliquer les mêmes remèdes, de prendre la constitution pour guide. Que le maintien de cette constitution et l'Union des Etats soient notre seul mot d'ordre. Ayons l'espoir que le gouvernement sera perçutuel, et que les principes basés sur le droit et la justice, sur lesquels il repose pourront être transmis sans tache et sans défaut à notre postérité.

Comme je vous l'ai dit auparavant, je suis flatté de vous voir ici en aussi grand nombre. C'est une manifestation éclatante de l'esprit qui vous anime et que je suis heureux d'observer. Je sais que l'on a dit de moi que j'avais le caractère rempli d'aspérités; que j'étais animé de sentiments de vengeance, et que je ne manquerais pas de me prévaloir de l'occasion qui me permettrait de satisfaire d'aussi méprisables instincts. Messieurs, si mes actes ne doivent pas parler pour moi et par eux-mêmes, toute apologie est inutile. Mais si je me connais, comme je le pense, je sais aussi que je suis du Sud, que j'aime son peuple et que je ferai tout mon possible pour le rendre à cet état de bonheur et de prospérité dont il jouissait, avant que des hommes égarés, dans lesquels il avait placé sa confiance, l'eussent entraîné à leur suite. Si je puis faire quelque chose pour vous rendre cette situation, soyez assurés que je le ferai. Permettez-moi de vous assurer aussi que le gouvernement n'est nullement disposé à traiter avec rigueur le peuple du Sud. Cer-

tains discours sont animés d'un esprit diffé-

Aussi, pourquoi ne nous mettrions-nous pas

On a beaucoup souffert des deux côtés.

Considérons donc que nos différends sont

Le chef de la députation, a répondu :

L'avant dernière session de la commission

Les défenseurs de Wirz ont demandé un

Mexique.

Le steamer Liberty est arrivé hier de la

Monsieur le commandant,

Mexico, 23 août.

La soirée de samedi a été troublée, dans

Le 12 courant, le commandant de la petite

Custs Diaz, revenu dans le pays, avait opéré

On voit par ces détails qu'il s'agit d'un

Au surplus, voici une autre version de

Heureusement, M. le commandant d'Or-

Le Journal de l'Empire dément que M.

"Nous sommes surpris, dit le *Diaso*,

A propos de finances, l'empereur a adressé

Chapultepec, 10 août 1865.

"Mon cher sous-secrétaire,

"Ainsi, ni un enthousiasme mal compris

butions directes, ne doivent être considérés

"Il y a dans notre pays une opinion gé-

"A l'égard des douanes maritimes, il

"Pour grever, par exemple, la propriété,

"Un plan financier doit comporter le ré-

"Les limites de cette lettre ne me permet-

La fête du 15 août a été célébrée ici

La revue qui a suivi le service religieux

Le banquet donné par S. M. à Chapulte-

Il était six heures quand les invités ont

Hier matin, l'empereur a quitté la capi-

NOUVELLES D'EUROPE.

Le navire à vapeur Asia, parti le 3

La flotte française a quitté Portsmon-

Italie.

Le correspondant du Monde donne tous

1° Les professeurs n'étaient pas pourvus

Telles sont les véritables raisons pour

FAITS DIVERS.

—On nous informe qu'il doit se donner

LES MALLES DE L'HIBERNIAN.—Par suite

NOUVEAU CABLE TRANSATLANTIQUE FRAN-

Voici la route que suivrait le fil français

On dit que la Compagnie est assurée du

ANNONCES NOUVELLES.

Essais Poétiques par Léon Pamphile Lemay.

APPRENEZ

Ce que dit l'un de ceux qui a fait usage de la

MM. Devine et Bolton, Drogistes, Montréal.

d'hui certains détails sur la cure opérée sur moi

Mme. CROSBY.

Agents à Québec:—John Musson et Cie;

Triomphe du grand Cathartique.

Le docteur de leur opération surprend tous

Décès.

A Montréal, samedi dernier, le 9 courant,

ESSAIS POÉTIQUES

PAR LEON PAMPHILE LEMAY.

EDITION DE LUXE, en 8°..... \$1.00

En vente chez les libraires et chez l'Éditeur

G. R. DESBARATS.

Québec, 15 septembre 1865—1355.

TOUS ceux qui doivent à la succession du

St Jean Deschailions, 13 sept. 1865—1384 3f.

District de Rimouski.

UNE SESSION de la Cour du Banc de la Reine

Bureau du Shérif,

St. Germain, 7 septembre 1865—1361.

BUREAU DE POSTE DE QUÉBEC.

Québec, 31 août 1865.

LES MALLES pour le Royaume-Uni, par la

Un sac supplémentaire à

PAR LA LIGNE OGDARD VIA NEW-YORK :

Les samedis du 2, 16 et 30 de septembre à 6.00h. P. M.

Et par la voie de Boston, avec les mal-

Toutes les lettres mises à la poste pour les

Toutes les lettres enregistrées doivent être

Présentées à la poste quinze minutes avant les

J. SEWELL,

Québec, le 1er septembre 1865—1353.

LE DOCTEUR LA RUE a établi son domicile et

COMPAGNIE RICHELIEU

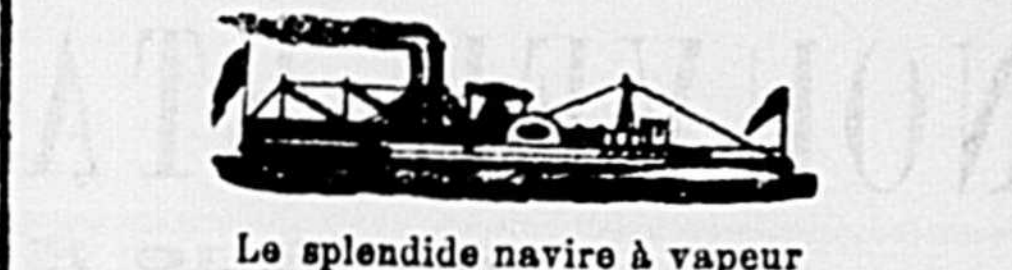
Incorporée par l'Acte du Parlement.

LIGNE QUOTIDIENNE

DES

Vapeurs de la Marine Royale.

QUÉBEC ET MONTRÉAL



Le splendide navire à vapeur

EUROPA,

Capitaine J. B. LABELLE,

LAISSERA LE QUAI NAPOLEON

P'OUR MONTRÉAL.

Cette expédition a quatre heures.

Prix du Passage:

OHAMBRE (Repas et lits de Cabine en bas

ENTREPOINT.....\$1.00

La Compagnie ne sera pas responsable des

Pour particularités s'adresser au Bureau.

J. E. DESCHAMPS,

Agent

Québec, le 15 septembre 1865.—1222

Société de Colonisation de Québec.

IL y aura une ASSEMBLÉE GÉNÉRALE des

Par ordre,

OY. TESSIER,

Sec.-Arch.

Québec, 8 septembre 1865—1358.

AVIS

EST par le présent donné que Dame MARIE

G. A. MORISSET,

Proc. de la demanderesse.

Québec, 9 septembre 1865—1360 1m.

DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS.

AVIS AUX CONTRACTEURS.

ON RECEVRA à ce bureau, jusqu'à LUNDI,

On pourra connaître, en s'adressant à ce bureau,

Les soumissions devront être accompagnées

Le département ne sera pas tenu d'accepter

F. BRAUN,

Secrétaire.

Département des Travaux Publics,

Québec, 8 septembre 1865—1359 5f.

AVIS

EST par le présent donné que le soussigné

LES PILULES cathartiques

elles sont préférables aux médicaments ordinaires.

Affections bilieuses, rhumatisme, hydropisie,

CHANGEMENT D'ETABLISSEMENT.

LES SOUSSIGNES en remerciant leurs pratiques et le public en général, leur annoncent qu'ils ont transporté

TOUT LEUR FONDS DE COMMERCE

DANS LEUR

NOUVEL ETABLISSEMENT

75, Rue St. Joseph.

VIS-A-VIS LE COUVENT DES SŒURS DE LA CONGREGATION

ST. ROCH,

ET QU'ILS TIENDRONT TOUJOURS EN MAINS UN

Assortiment des plus variés

TELS QUE

Draps, Casimirs, Tweeds, Soies Noires et de Couleurs, Etoffes à robes, chapeaux, fleurs, rubans, plumes, etc., etc., etc.

Et toujours à des prix très réduits.

G. VEZINA & CIE.,

75, Rue St. Joseph, St. Roch.

Québec, 19 avril 1865—1217 12m.

SACRIFICE, SACRIFICE.

P. COUTURE ET Cie.,

No. 77, Rue St. Joseph, No. 77,

SAINT-ROCH.

LES soussignés, tout en remerciant leurs pratiques du bienveillant encouragement qu'ils ont bien voulu accorder à leur nouvel établissement, prennent la liberté de leur annoncer qu'à partir de ce jour, ils vendront

A TRES GRANDE REDUCTION

Ce qui reste de MARCHANDISES DU PRINTEMPS. Etant pour recevoir un assortiment complet que par le passé, ils sont décidés à ne refuser aucun argent sur leurs effets afin de pouvoir faire place aux nouvelles importations le plus tôt possible.

L'attention du public est spécialement attirée sur la grande réduction des

Draps noirs, Tweeds de couleurs, Mousseline de laine, Barège, etc., etc.

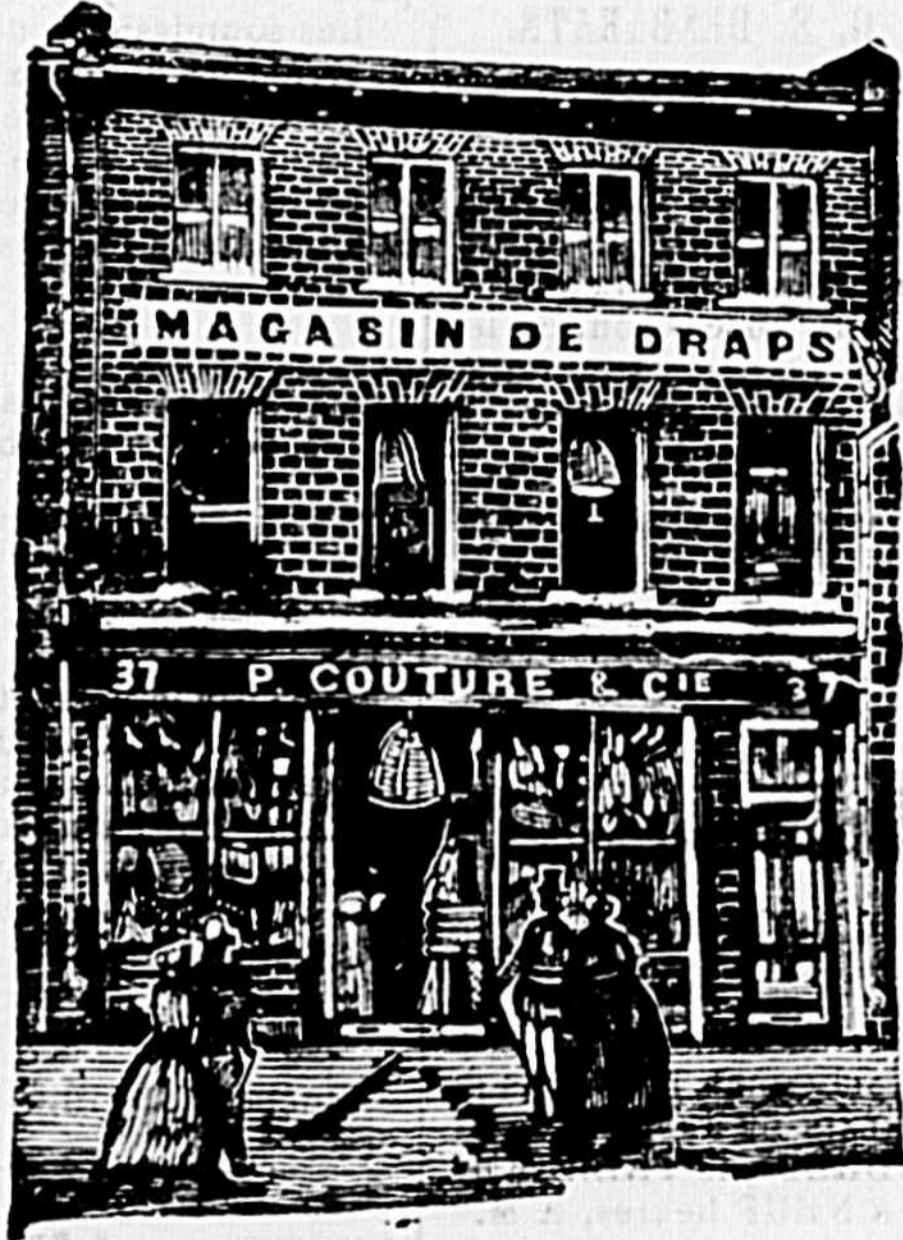
Les acheteurs seront très surpris du bas prix de nos Flanelles et chemises.

7 juillet 1865. 1252

IMMENSE REDUCTION

AU

No. 37, Rue la Couronne, SAINT-ROCH.



P. COUTURE et Cie.

P. COUTURE et Cie.

LES soussignés devant recevoir leur assortiment d'automne au commencement d'août, et ayant encore en mains un assortiment considérable de printemps, désirent annoncer qu'ils vendront pendant quelque temps tout leur fonds de commerce à une réduction qui ne s'est encore jamais vu dans aucun établissement de cette ville.

Leur importation d'automne sera au-dessus de £20,000 plus forte que les années précédentes, ainsi, ils seront en mesure d'offrir encore plus d'avantages à leurs pratiques que par le passé.

L'attention des acheteurs est particulièrement demandée sur les Draps, Tweeds et Soie Glacée qui seront vendus bien au-dessous de leur valeur.

Aussi un grand lot de Flanelle de Fantaisie pure laine (beaux patrons) à 1s. 6d. la verge valant 2s. 4d.

Un immense lot de Barège, Mousseline de Laine de prix 4½ la verge.

Les Cotons Jaune, Shirting, etc., etc., seront vendus à la dernière avance sur le prix coûtant.

P. COUTURE ET Cie.,

No. 37, rue de la Couronne, Saint-Roch.

7 juillet 1865.—1252.



AVIS.

L'ENTREE de la Salle d'Exercice, rue St. Louis, ne sera permise à l'avenir, pour le soir qu'aux personnes munies d'une CARTE d'admission, laquelle peut être obtenue en s'adressant soit aux Chefs ou Majors de Bataillons, Capitaines de Compagnies ou au Major de Brigade.

L. T. SUZOR, Lt.-Colonel.

M. B.

Québec, le 24 octobre 1864—1148

LES ANCIENS CANADIENS

PHILIPPE AUBERT DE GASPE.

DEUXIEME EDITION.

REVUE ET CORRIGÉE PAR L'AUTEUR.

A vendre à la Librairie de LÉGER BROUSSEAU, No. 7, rue Buade, Haute-Ville.

ST. JEAN-BAPTISTE

QUÉBEC

EN

1865.

SOUS ce titre, les Éditeurs du Canadien viennent de publier une brochure contenant:

1. Le compte-rendu de la Fête Nationale à Québec en 1865;

2. Le sermon de l'Abbé Chandonnet;

3. Le Discours de M. P. G. Huot, M. P. P.;

4. La Causerie de M. Hector Fabre;

5. La chanson de la St. Jean-Baptiste, par un Français-Canadien;

6. La liste complète des officiers de la Société St. Jean-Baptiste pour l'année 1865, comprenant les noms des officiers de la section St. Sauveur.

Cette publication forme une jolie petite brochure de près de 100 pages, qu'on peut se procurer à la LIBRAIRIE DU CANADIEN, 71, Côte LaMontagne, Basse-Ville et chez les principaux libraires pour la modique somme de

QUINZE SOUS.

À vendre chez LÉGER BROUSSEAU, Libraire, 7, Rue Buade, Haute-Ville, Québec, 26 juillet 1865—1317.

Dr. P. Desjardins,

RUE DES FOSSÉS, N° 84.

Près la Rue de la Couronne.

Québec, 31 mai 1865—1263 12m.

Dr. Jean-B. Blanchet,

MEMBRE DU COLLEGE ROYAL DES CHIRURGIENS D'ANGLETERRE,

Licencié du Collège Royal des médecins de Londres,

A ouvert son Bureau, au N° 17,

RUE ST. STANISLAS, CÔTE DE LA PRISON,

Haute-Ville.

Québec, 10 mai 1865—1242 12m.

HUILE

IODEE

DE J. PERSONNE

Pharmacien en Chef de l'Hôpital du Midi, Approuvé par l'Académie de Médecine de Paris.

L'HUILE IODEE DE PERSONNE remplace avec avantage, dans la plupart des cas, l'Huile de Foie de Morue, qui, par son odeur et sa saveur provoque un dégoût prononcé, que beaucoup de malades ne peuvent surmonter, et qui est toujours d'une digestion pénible.

Le rapport académique constate en effet "Que dans les cas curables, la guérison ou tout au moins des modifications heureuses ont été beaucoup plus promptement obtenues avec l'Huile de J. Personne qu'avec celle de Foie de Morue" et déclare "qu'elle présente beaucoup d'avantages sur cette dernière."

Tout prouve en effet que l'Huile de Foie de Morue doit ses propriétés essentielles à l'Iode qu'elle contient, et qu'elle est de plus en plus sophistiquée dans le commerce, au point que certaines Huiles ne contiennent que des traces d'Iode. Par suite, son action sur l'économie devient incertaine et soumise à peu près nulle.

L'Huile de J. Personne, au contraire, identique dans sa composition, possède une action toujours certaine. Elle agit à bien moindre dose, et son odeur et sa saveur diffèrent peu de celle de l'Huile d'Amandes douces, elle est facilement supportée par les malades.

Elle est employée avec succès dans toutes les affections contre lesquelles l'Huile de Foie de Morue a été préconisée; ainsi que dans toutes les Maladies scrofuleuses, les affections tuberculeuses du pectoral, dans quelques Maladies de la peau, comme le loup (dartre rongeante), chez les personnes d'une constitution délicate ou affaiblie par un long traitement.

La dose moyenne de l'Huile de J. Personne, dans les Hôpitaux, a été de 60 grammes par jour, mais nous pensons qu'en ville, en raison des circonstances plus favorables dans lesquelles se trouvent la plupart des malades, il sera rarement nécessaire de dépasser celle de 30 à 40 grammes (2 à 3 cuillerées à bouche), qu'il convient toujours de prendre à jeun, principalement le matin et le soir. C'est du reste au Médecin traitant, seul, qu'il appartient de la fixer et de la modifier selon les cas.

AVIS ESSENTIEL.

L'HUILE de J. PERSONNE, préparée par l'inventeur lui-même, n'est vendue qu'en flacons et demi-flacons de forme rectangulaire, à pans coupés, sur lesquels sont incrustés les mots: Huile Iodée de J. Personne. Ces flacons sont revêtus d'une étiquette signée par lui et par le Dépositaire-Général, portant son cachet sur le bouchon et sur la capsule qui le recouvre, et sont accompagnés de la présente instruction, portant sa signature.

P. S. Les flacons ayant contenu l'Huile, étant très-difficiles à nettoyer, ne seront pas repris, et on fera bien de les briser, afin que des personnes peu scrupuleuses ne puissent pas s'en servir pour tromper les malades, en leur livrant, sous le nom d'Huile de J. Personne, une huile inerte ou mal préparée.

L'auteur se réserve le droit de propriété et de traduction dans les Etats étrangers, conformément aux réglemens conclus entre la France et ces Etats, pour la garantie de la propriété littéraire.—Toutes les formalités prescrites à cet effet ont été remplies.

A vendre chez LÉGER BROUSSEAU, Libraire, 7, rue Buade, Haute-Ville.

THEOLOGIE à l'Usage des Gens du Monde, ou études sur la doctrine catholique, par CHARLES DE SAINT-FOL. Seconde édition, revue, corrigée et considérablement augmentée par l'auteur, avec approbation de S. E. Mgr Gousset, cardinal-archevêque de Reims. Publié en 1861. Ouvrage en 3 volumes, reliés.

A vendre chez LÉGER BROUSSEAU, Libraire, No. 7, Rue Buade, Haute-Ville.

VINS FRANÇAIS ET AUTRES

En vente à la Librairie de LÉGER BROUSSEAU, 7, Rue Buade Haute-Ville.

CHABLIS, SAUMUR, SAUMUR, BEAUJOLAIS, BRAUNE, CHATEAU MARGAUX, HAUT BRION, CHATEAU LAFITE POMARD, ROMANCE, CHAMPAGNE, FINE COGNAC, SHERRY, OPORTO, MADERE.

Québec 2 novembre 1864.

PETIT RECUEIL DE CANTIQUES,

MISSIONS, RETRAITES, NEUVAINES ET CATECHISMES.

LE SOUSSIGNÉ offre maintenant en vente un nouveau recueil de PETIT RECUEIL DE CANTIQUES, contenant plus de 250 CANTIQUES choisis et très bien appropriés à l'usage des Missions, Retraites, Neuvaines et Catechismes.

Outre les prières de la Messe, Vêpres, etc., on y a ajouté la MTHODE DE PLAIN-CHANT. Ce Recueil de Cantiques a été compilé et corrigé par le Révé. M. O. MARQUIS, et a reçu l'approbation de M. S. l'Archevêque de Québec et l'Évêque de Trois-Rivières.

A vendre chez LÉGER BROUSSEAU, Libraire, 7, Rue Buade, Haute-Ville, Québec, 26 juillet 1865—1317.

ESSENCE

DE

SALSEPAREILLE

Concentrée et préparée à la Vapeur.

LA SALSEPAREILLE est une plante qui croît dans la Virginie. Les peuples de l'Amérique ont les premiers découverts ses propriétés, qui sont attestées dans les ouvrages des plus célèbres médecins, et par tous les naturalistes et les voyageurs. Ce sont les Espagnols qui en ont introduit l'usage en Europe.

AVANTAGES DE CETTE PREPARATION.

Les préparations de Salsepareille ne sont efficaces qu'autant qu'elles sont exemptes des principes de cette racine. Mais le temps et les soins nécessaires pour faire les tisanes ordinaires, l'impossibilité de les conserver, leur goût désagréable et les débâtements d'estomac qu'elles causent, par les doses répétées qu'il faut en boire, font généralement adopter l'ESSENCE DE SALSEPAREILLE pour se traiter à la maison ou en voyageant, et sans interrompre ses occupations ou ses habitudes. On a donc rendu un service signalé à l'art de guérir, en concentrant, sous le plus petit volume possible, le seul principe actif de ce précieux végétal, pour en composer une ESSENCE avec laquelle on a de suite une tisane toute faite. C'est le SEUL MODE DE TRAITEMENT VÉGÉTAL qui ne soit pas confondu avec les remèdes secrets exploités par le charlatanisme, avec ces robs et mixtures dont la mélasse, le mercure et l'iode font la base, et qui sont dangereux ou horriblement dégoûtants.

SES PROPRIÉTÉS.

L'ESSENCE DE SALSEPAREILLE concentrée est le dépuratif par excellence. Elle est généralement préférée aux bains de vapeur, sucs d'herbes, préparations sulfureuses, et à toute espèce de lotions ou frictions; son grand succès et son immense réputation proviennent surtout de sa composition purement végétale et du soin et de la loyauté avec laquelle elle est préparée. Elle guérit radicalement les dartres anciennes, les rhumatismes et la goutte, les affections rachitiques, scorbutiques et scrofuleuses; en un mot toutes les maladies entretenues par un virus quelconque, toute acrimonie du sang annoncée par des démangeaisons, des chaleurs, cuissons ou picotements, rougeurs à la peau, éruptions sur le visage, clous ou furoncles, pustules ou boutons au corps, sur la langue, dans la bouche, dans la gorge; aphtes, haleine chaude et forte, rougeur des yeux; tœni livide, plombé ou copeur; irritabilité excessive, humeur noire, mélancolie. C'est également comme puissant dépuratif que cette ESSENCE est employée contre les catarrhes de la vessie, hémorrhoides, laits répandus et toutes les irritations et maladies qui font le désespoir des femmes vers l'âge critique. Son usage habituel entretient la fraîcheur du teint et dispense des vésicatoires, des sétons et des cautères. On peut affirmer que la médecine possède peu de médicaments qui aient autant de vertu et de célébrité. La puissance égale celle de l'iode dans les scrofules.

MANIÈRE D'EN FAIRE USAGE.

Elle est simple et commode, et n'exige aucune préparation. On prend matin et soir à une heure au moins du repas, une cuillerée à soupe d'ESSENCE (et deux au moins si la maladie est active ou ancienne) dans un demi verre d'eau froide ou tiède, d'orange ou de lait. On donne au moins des doses proportionnées à leur âge. Cette ESSENCE n'a pas une saveur désagréable; on peut la sucrer. Elle n'est pas échauffante. Loin de fatiguer l'estomac, elle excite l'appétit, facilite les digestions. Rien ne désaltère mieux qu'un demi-cuillerée à soupe d'ESSENCE dans un verre d'eau fraîche et surtout de Soda-water ou d'eau de seltz. Le régime à suivre pendant le traitement, qui ne doit pas être interrompu dès qu'il est commencé, consiste essentiellement dans la sobriété. On préférera les viandes blanches, les farines, le laitage, les fruits et légumes (cuits surtout). On évitera les épices et salaisons, le vin pur, le café à l'eau. Elle est également efficace en toutes saisons. On peut ajouter à la promptitude du traitement, en prenant tous les huit ou dix jours de l'eau de Sedlitz, ou tout autre purgatif, si toutefois il n'existe pas d'irritations nerveuses; car alors il faut des calmants intérieurs et de grands bains. Si l'irritation est locale, bains locaux, lotions ou injections (d'eau de guaiacure). Recourir aux sangues et cataplasmes émollients, dans tous les cas d'inflammations ou de douleurs locales violentes, tout en continuant l'usage de l'ESSENCE.

PREX ET AVIS IMPORTANT.

L'exploitation immense que la PHARMACIE COLBERT fait de son ESSENCE DE SALSEPAREILLE en France et à l'étranger, lui permet de la livrer au prix de cinq francs le flacon. Six flacons pris à la fois (quantité convenable pour une maladie simple et récente) vingt-sept francs au lieu de trente (emballage: un franc). Paiements en mandats sur la poste (affranchir). On reprend le flacon vide pour 20 cent. à Paris seulement. Tout dépositaire qui rachèterait les flacons vides ferait soupçonner de la mauvaise foi. Chaque flacon porte sur le bouchon son cachet et ses noms. Il est de couleur verte et imitations grossières de l'ESSENCE DE SALSEPAREILLE de la pharmacie Colbert, dont la réputation a tant excité la cupidité.

Agent-Général pour le Canada: M. LÉGER BROUSSEAU, à Québec.

Les prix en gros sont les mêmes qu'à Paris.

Québec, 14 juillet 1865.

PENSIONNAT

SŒURS GRISES D'OTTAWA

SOUS LE PATRONAGE DE SA GRANDIEUR MONSIEUR GUIGUES.

CET ÉTABLISSEMENT dont l'existence remonte à près de vingt ans, a pour but de satisfaire à l'un des besoins les plus pressants de cette partie de la contrée. La cité d'Ottawa, ainsi que personne ne l'ignore, forme par sa position géographique, le lien qui unit le Haut et le Bas-Canada. De là cette nécessité pour tous les habitants d'avoir une notion parfaite et égale des langues Française et Anglaise. Aussi rien n'a-t-il été épargné pour que les jeunes demoiselles canadiennes et anglaises puissent atteindre ce double but; et les nombreux et honorables témoignages rendus de tous temps à l'institution, prouvent que ses efforts n'ont point été vains.

Le plus grand soin est surtout apporté à la pureté de la prononciation et à la pratique usuelle des deux langues.

Outre les études grammaticales et littéraires, la Botanique, l'Algèbre, la Géométrie, la Cosmographie, la Zoologie, l'Hygiène, la Physique, les élèves recevront encore des leçons théoriques et pratiques de commerce, d'Economie domestique, de Broderie en tous genres. Tous les moyens les plus propres à exciter l'émulation et à développer l'intelligence y sont journellement employés. Nous ne mentionnerons ici que la Banque, le Bureau de poste, la Gazette, la chambre de commerce; et le tout sous la direction exclusive des sœurs.

Celles qui désirent apprendre la musique et le dessin trouveront également que rien n'a été négligé pour leur assurer en ces branches de prompts et brillants succès. Il suffira de faire remarquer qu'actuellement, non moins de six maîtresses sont constamment occupées à donner des leçons de Piano, d'Harmonium, d'Orgue, de Harpe, de Guitare, etc., et qu'un nombre encore plus grand possède aux leçons de peinture à l'huile, peinture à l'eau, peinture orientale, dessin en tous genres; à la confection d'ouvrages en cire, de fleurs artificielles, etc. On ne fait aucune distinction de religion dans l'admission des élèves; seulement les jeunes demoiselles qui n'appartiennent pas à la religion catholique, quoiqu'obligées d'ailleurs de suivre punctuellement le règlement de la maison, ne sont cependant point tenues d'assister aux exercices religieux.

Pour plus amples informations, s'adresser à la supérieure.

Les classes commenceront le premier septembre. Ottawa, 16 août 1865—1336 3m.

AUX MEDECINS ET CHIRURGIENS, ETC., ETC.

REÇU aujourd'hui, directement des étangs, un nouvel envoi des meilleurs

Sangues Suédoises,

En excellente condition, au

No. 32½ RUE ST. JEAN,

Au pied de la Côte de la Prison.

THOS. VALLERAND et C<sup>ie</sup>,

Fournisseurs Médicaux.

Québec, 11 août 1865—1206.

H. BLANCHET,

CHIRURGIEN.

N° 9, RUE DU PALAIS,

(Ancienne résidence de son oncle, feu JEAN BLANCHET, Chirurgien.)

LE DR. BLANCHET prêtera une attention particulière au traitement des maladies Chirurgicales.

Québec, 7 juin 1865—1269

LE CONSEILLER

DES DAMES

ET DES

DEMOISELLES

JOURNAL D'ECONOMIE DOMESTIQUE ET DE TRAVAUX A L'AIGUILLE

Rédigé par les Sommités Littéraires et Artistiques.

TOUS LES ABONNEMENTS PARTENT DU 1er NOVEMBRE

On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

Les abonnés reçoivent dans le courant de l'année:

DES AQUARELLES, DES REPIAS, QUARANTE FEUILLES DE MUSIQUE INÉDITE, DOUZE GRAVURES DE MODES, DEUX GRAVURES DE LINGERIE, DES PLANCHES DE TAPISSERIE COLORIE, QUINZE CENTS DESSINS DE BRODERIE, DOUZE FEUILLES DE PATRONS (GRANDS ET PETITS) POUR DAMES, DEMOISELLES ET ENFANTS, DES GRAVURES SUR ACIER, DES PLANCHES DE COSTUMES ETC., ETC.

18ème ANNÉE.

Novembre 1864.—Numéro 1.

SOMMAIRE

DU NUMÉRO DE NOVEMBRE 1864.

1. Chronique du mois, par HENRI VIERNE.

2. La phrase interrompue. Épisode historique, par HENRI VIERNE.

3. Causerie d'une maîtresse de maison avec les Dames et les Demoiselles abonnées, par Mme JULIE FERTIAULT.

4. Musique.—Pensées, maximes, sentences, proverbes et anecdotes de tous les pays et de tous les temps.

5. Sommeil d'automne, par F. FERTIAULT.

6. Modes, par BLANCHE DE SÉBIGNY.

7. Economie domestique des Dames.—Conseils et ouvrages divers.—Recettes: Sauce aux oignons—Sang extravasé sous un ongle.

8. Petits travaux de Dames: Boîtes à bijoux (n° 1).—Vide-poche en jonc (n° 2).—Veste d'enfant au tricot (n° 3).—Dentelle au crochet.

9. Explication des gravures de modes.

10. Explications de la planche de tapisserie.

11. Explication de la planche de broderies.

12. Explication de la planche de patrons.

13. Explication de l'aquarelle.

14. Rébus.

Les abonnés recevront avec ce numéro:

1. Une feuille de Broderie.

2. Une planche de Patrons pour la saison d'hiver.

3. Sur la planche de Patrons (Petits Travaux de Dames).

4. Une gravure de Modes colorie.

5. Une gravure de confection et costumes d'hiver.

6. Un dessin de Tapisserie colorie.

7. Une Aquarelle.

8. Souvenir de Trouville, quadrille, par ACHILLE DECOMBES.

9. Le Réveil, mélodie, paroles de PROSPER LUTSSEMAN, musique d'EMILE DAUDET.

10. Delyane, polka, par ACHILLE DECOMBES.

On s'abonne à Québec, chez

EGER BROUSSEAU.

Québec, 11 nov 1863

MOULIN A FARINE A LOUER.

UN moulin à farine contenant 2 paires de moulins pour l'avoine et 2 paires de moulins pour le blé, très-avantageusement situé pour le commerce, sur le bord du Fleuve du St. Laurent à 3 lieues de Québec.

Un magnifique lot de grève est attaché au moulin et pourrait très bien être utilisé pour un foin.

S'adresser à E. G. CANNON, N. P.

Québec 9 mai 1864.

TABLEAU SYNOPTIQUE

DE

L'ORNITHOLOGIE

DU

CANADA:

Classification et nomenclature du "Smithsonian Institution" de Washington.

Par J. M. L. MOINE.

PRIX HUIT SOUS.